

Communauté de Communes du Trièves	CONSEIL DE COMMUNAUTE Du 17 mars 2025 18h30
	<i>Procès-verbal</i>

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 17 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 10 mars 2025

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Aymeric Faivre, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Scarcella, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Catherine Dussart.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Marc Giraud.

Pouvoirs : Véronique Méneghin Caprio à Caroline Fiorucci, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Françoise Streit à Danielle Montagnon, Hélène Rossi à Freddy Riotton.

Votants : 35

Béatrice Vial est désignée secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du conseil du 10 février 2025

Adopté à l'unanimité

Présentation du projet Véloroute V64 effectuée par Véronique Lespinats, coordonnatrice politique cyclable au Département de l'Isère et Frédérique Puissat, conseillère départementale Matheysine Trièves

Frédérique Puissat explique que la Véloroute V64 relie Grenoble à la Méditerranée et cet itinéraire traverse 2 régions et 5 départements dont, pour l'Isère, le Trièves et la Matheysine, où, d'ailleurs la même présentation a déjà eu lieu. Elle souligne qu'il s'agit d'un très beau projet.

Ce projet, évoqué lors de la conférence du territoire, et bien que le budget ne soit pas voté, bénéficiera d'un accompagnement du territoire et s'inscrit dans la continuité d'actions du Département en faveur du Plan vélo.

Présentation :

Il s'agit d'une véloroute inscrite au plan national des itinéraires cyclables de longue distance.

La distance totale de la V64 est de 370 kms à fort dénivelé. L'état d'avancement est variable selon les secteurs ; ainsi, le tracé est bien avancé sur le Sud et les Hautes-Alpes sur le tracé de La Durance à vélo et est en partie réalisé dans les Bouches du Rhône.

Pour l'Isère deux options sont à l'étude : la Matheysine et le Trièves avec un point de jonction avec les Hautes-Alpes au Motty.

Plusieurs itinéraires de tracé ont été étudiés pour relier les Hautes Alpes. L'un suit l'axe de traversée du Trièves et les travaux sur la RD 1075, porteurs de mobilité douce en parallèle, permettent une plus grande sécurité.

En ce qui concerne l'option Matheysine, le tracé passerait par les lacs de Laffrey mais cela nécessite d'importants aménagements entre Grenoble et Séchilienne avec des ouvrages à réaliser.

Pour l'option Option Trièves, le projet est beaucoup plus avancé. Le tracé a des pentes plus douces et présente un intérêt relatif à la desserte ferroviaire. De plus ce tracé permettrait aux deux territoires voisins (Trièves et Matheysine) de bénéficier de cet itinéraire.

Entre Vif et Mens, il y a peu d'alternatives et entre Mens et le Motty, 4 itinéraires différents sont envisageables mais certains posent le problème d'emprunter la RD 1085 où la circulation est importante.

Pour rejoindre Mens à partir de Vif, un détour par le Collet de Sinard est prévu afin d'éviter une portion de la RD1075 malgré les aménagements prévus.

La réflexion se poursuit pour un éventuel aménagement du secteur du Pont de Brion qui est particulièrement pentu.

Parmi le tracé envisagé entre Mens et les Hautes-Alpes, on trouve :

- soit via Châtel en Trièves et Corps ;
- soit via Châtel en Trièves et le sud du lac du Sautet ;
- soit via La Mure en essayant d'éviter la RD 1085 en passant par le Valbonnais ;
- soit via La Mure par La Salle en Beaumont mais il y a une importante circulation.

L'hypothèse retenue est celle via Châtel en Trièves et au sud du lac du Sautet ; option la plus pertinente qui permet d'éviter la RD1085.

Le Département validera avec les partenaires locaux afin de stabiliser cet itinéraire. Il faudra ensuite décider du choix du nom de cette véloroute et trouver un visuel entre les différents partenaires locaux en lien avec le Département des Hautes-Alpes et Grenoble-Alpes-Métropole car il convient de donner une identité à cet itinéraire. L'intercommunalité va être sollicitée pour se positionner sur les titres et les sous-titres de l'itinéraire pendant l'année 2025. Il convient également de réfléchir aux différents panneaux signalétiques et à la promotion touristique.

Ce travail se fera avec Isère Attractivité pour le marketing et en collaboration avec les hébergeurs, les Offices de Tourisme... Comme cela a été fait sur la « via Rhôna » et « la belle via » qui traverse le Département de l'Isère de la Savoie à la Drôme.

Christine Cholat demande si cet itinéraire sera proche de l'itinéraire pédestre « Sur les pas des huguenots ».

Ce sujet n'a pas été abordé car ce projet porte sur un axe central cycliste, répond Madame Lespinats Jérôme Fauconnier suggère de réfléchir sur les interactions avec le train.

Pour Uta Ihle, ce projet est intéressant pour le tourisme mais va aussi servir aux habitants et faciliter la mobilité douce notamment pour les familles.

Frédérique Puissat souligne que ce tracé permettra de pédaler sur une piste sécurisée pour tous : touristes et habitants ; et qu'il sert le territoire sur le plan touristique. Par la suite, un maillage avec le train rendra peut-être le multi modal possible.

Pierre Suzzarini rappelle la problématique du train entre Mens et Clelles et s'interroge sur un éventuel calendrier où les ramifications futures seraient toujours portées par le Département.

Frédérique Puissat redit que le plan vélo a été élaboré pour aider les collectivités et le Département pourra aider les collectivités dans ce cadre-là.

Sur les délais, il est difficile de répondre car aujourd'hui, on en est au stade de l'étude. Ensuite, une rencontre aura lieu avec les communes et l'intercommunalité. Puis, en fonction des aménagements définis, le traitement des points durs interviendra. Pour toutes ces raisons, il n'est pas possible d'annoncer un calendrier à ce jour. Néanmoins, après avoir traité les points durs, le jalonnement peut aller assez vite.

Le passage de Clelles à Mens représente une belle opportunité pour rejoindre une gare et ne comporte pas de projet d'aménagement spécifique mais le choix s'est porté plutôt par le Pont de Brion que la RD 1075.

Jérôme Fauconnier souhaite aborder la question du financement.

Véronique Lespinats indique qu'à ce jour, il n'y a pas encore de discussion avec l'Etat et La Région AURA. Avant d'aborder ce point, cela nécessite la poursuite du projet pour pouvoir se prononcer de manière précise.

Anne-Marie Fitoussi demande si ce projet comporte une piste cyclable à côté des routes et s'interroge sur la sécurité.

Véronique Lespinats souligne qu'il y aura, le long de ce tracé, différents types d'aménagements : route partagée à faible circulation, bandes cyclables, pistes cyclables ou voies vertes selon les secteurs empruntés et en fonction des types de voiries. Des panneaux directionnels seront présents pour faciliter la circulation des cyclistes.

Claude Didier demande si un travail est prévu avec les hébergeurs.

Véronique Lespinats répond que ce travail avec le potentiel d'hébergements et de services est prévu avec Isère Attractivité ; ainsi, l'aménagement des points d'arrêts, les bornes de recharge pour les VAE, les points d'intérêts, les points de réparations seront accompagnés par Isère attractivité.

Jérôme Fauconnier rappelle que notre territoire est labellisé territoire cyclotouriste.

Frédérique Puissat cite en exemple la « Via Rhôna » dont le public utilisateur joue le jeu du local ce qui est positif pour l'économie locale. Cette véloroute V64 constitue un très beau projet pour le Trièves et

profitera à l'activité économique du territoire. Les gens ne font pas que passer et restent parfois sur le territoire 2 ou 3 jours ce qui profite aux hébergeurs.

Le Président excuse Fanny Lacroix qui est souffrante mais qui sera très intéressée par le projet. Il remercie Frédérique Puissat, Véronique Lespinas et les techniciens du Département présents pour leur présentation.

Arbitrages budgets 2025

Jean-Louis Goutel présente les arbitrages pris en compte depuis le DOB.

Tout d'abord, un poste « d'animateur territorial contrat eau et climat » (suite du contrat ZZR) durant 7 mois pour un coût de 29 167€ pour l'année 2025 (mais d'une durée totale de 3 ans) qui sera utile pour aider la CCT à monter les dossiers de subvention. Auparavant, ce travail était effectué par le responsable du service « Eau potable ». Ce poste est subventionné à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau.

D'autre part, il est proposé un Plan d'action logement dont l'objectif est d'arriver à un diagnostic de l'état du logement sur le territoire en fin d'année 2025. Une présentation pourra ensuite être effectuée devant chaque commune au 1^{er} trimestre 2026 afin d'avoir un outil prêt sur l'état des logements par commune pour les futures équipes municipales.

Plusieurs autres actions sont envisagées telles que la création d'un réseau d'hébergement d'urgence, l'analyse des besoins temporaires et la création d'une bourse de logement. En parallèle, il convient de pérenniser et maintenir le parc de logements communaux dans l'objectif d'accompagner au moins 20 communes dans les 2 ans mais également de développer le parc de logements locatifs communaux, publics et privés dans l'objectif de mettre sur le marché 20 logements locatifs.

Claude Didier trouverait intéressant de solliciter les propriétaires de résidences secondaires car cela permettrait d'assainir les logements ; en effet, ces résidences ne sont parfois utilisées qu'un mois dans l'année et pourraient peut-être servir à du logement temporaire. Il souhaite continuer de travailler avec DIGI 38. Il lui semble important de différencier les différents types de résidences.

Jérôme Fauconnier répond qu'aujourd'hui, le plan proposé fait suite à la réflexion sur le territoire et évoqué au séminaire. Cela permet de donner de remettre du dynamisme. Toutes ces questions seront traitées en commission Aménagement.

Pour Uta Ihle, ces questions de rénovation sont aussi l'occasion de travailler sur une liste d'artisans du Trièves afin de la communiquer aux habitants

Béatrice Vial répond que cette liste existe déjà ; ainsi, lors des « rencontres du logement », une mise en avant de certains artisans a été faite.

Sabine Campredon souligne l'intérêt de ce plan d'action logement et notamment en matière de rénovation énergétique. Elle apprécie également l'aide apportée aux communes sur les plans locaux d'aménagement.

Jean-Louis Goutel détaille les importants investissements tels que la Maison de Pays et les crèches ou encore les achats de bâtiments mais précise que ceux-ci ne seront certainement pas tous bouclés fin 2025.

Le résultat prévisionnel du budget principal 2025 est de 99 865€.

En ce qui concerne le budget « Ecoles », Alain Vidon précise qu'il est la traduction de la création de la 5ème classe à Clelles.

Le Budget « Ordures ménagères » est lourdement impacté par le centre de tri. En ce qui concerne la déchetterie de Clelles, voire celle de Mens, un important financement est prévu pour lequel la CCT sollicitera le Département mais une présentation plus précise sera faite ultérieurement.

La question du transfert des compétences n'est pas complètement réglée en ce qui concerne le budget « Eau ».

Sur le budget « Chauffage bois », des travaux sont prévus pour permettre à la chaufferie de fonctionner jusqu'à 2027. Puis la rénovation totale de la chaufferie bois sera présentée en conférence territoriale.

Joël Zoppé s'interroge sur le fait qu'aucune mention ne soit faite de l'EPFL.

Jérôme Fauconnier répond que cette question ne sera pas traitée cette année en raison de l'impact sur les impôts. Il n'y aura pas d'adhésion à l'EPFL en 2025. Il conviendra d'avoir un débat spécifique en conseil communautaire mais pas au moment du budget. Ce sont deux sujets indépendants.

Enfin, en ce qui concerne la fiscalité, les montants exacts ne sont pas encore connus, mais les modifications se feront à la marge précise Jean-Louis Goutel. Le Président souligne qu'il y aura peut-être des corrections à la marge mais aucun élément nouveau ; le débat de ce soir permet d'éviter une présentation redondante en avril.

2025.15 – Subventions aux associations 2025 – Culture, Sports et loisirs, Tourisme, Transition écologique

Les associations sont essentielles pour le Trièves par leur contribution à la qualité de vie des habitants, à la vie sociale, à l'attractivité du territoire, à la réflexion collective sur des enjeux d'intérêt général, à l'emploi de salariés attachés au territoire.

Elles sont à ce titre soutenues par la Communauté de Communes, en termes financiers, mais aussi en termes techniques sous différentes formes (prêt ou mise à disposition à coût réduit de locaux et de matériel, formations, organisation des Forums annuels, animations sur des thèmes partagés, soutien à la communication d'événements...).

L'instruction des demandes de subvention est depuis quelques années réalisée de manière collective, tant au niveau des vice-présidents délégués que des techniciens. Cette méthode permet de croiser les regards, d'objectiver l'analyse, de favoriser les transversalités à la fois en interne de la CCT et entre associations, celles-ci d'ailleurs pouvant intervenir dans plusieurs domaines à la fois.

Il est proposé au Conseil d'approuver les décisions de subventionnement 2025 telles que décrites dans le tableau en annexe, et d'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec ces décisions.

Pierre Suzzarini se réjouit de l'augmentation des subventions pour 2025 qui va permettre d'aider les petites associations cette année.

Uta Ihle souligne la qualité de la présentation qui permet de savoir quelle association demande une aide. Elle s'interroge sur le domaine d'intervention de l'association Hôtel Europa. Par ailleurs, elle se questionne sur la baisse de subventions pour certaines associations.

Pierre Suzzarini répond qu'il s'agit d'une association de théâtre avec laquelle on travaille beaucoup ce qui explique ce projet de convention. C'est une association partenaire du service Culture. En ce qui concerne, certaines baisses, il précise qu'elles sont dues à une baisse d'activités ou de projets de l'association.

Ainsi, l'association La Rurale vient de retirer sa demande de subvention car l'évènement concerné vient d'être annulé. Il salue le fait que l'association nous ait averti, ce qui est très honnête de leur part. Uta Ihle demande pourquoi la subvention l'association sportive du collège de Mens est en baisse.

Alain Vidon explique que cette année cette association est un peu moins dynamique pour diverses raisons propres au collège de Mens. Il propose de remettre en partie la somme initialement prévue pour « La Rurale » à l'association sportive de Mens car l'association est en difficulté en raison d'importants frais de transports.

Pierre Suzzarini approuve cette proposition. Néanmoins, « La Rurale » voudrait organiser quelque chose en automne ; il souhaite donc mettre en réserve une partie de la somme allouée mais propose de verser une subvention de 500€ à chaque association sportive des collèges de Mens et de Monestier de Clermont.

Jérôme Fauconnier rappelle que les personnes impliquées dans la gouvernance d'une association bénéficiaire d'une subvention ne doivent pas prendre part au vote sous peine de rendre illégale la délibération.

Pierre Suzzarini ne prendra part au vote relatif à la « Maison Atelier ».

Anne-Marie Fitoussi et Robert Cuchet ne prendront pas part au vote relatif à « l'écran vagabond ».

Écran vagabond : sortie R Cuchet et AM Fitoussi

Maison atelier : sortie P Suzzarini

Vote : Subventions aux associations 2025 – Culture, Sports et loisirs, Tourisme, Transition écologique

Votants : 35 - Adopté à l'unanimité pour l'ensemble des associations sauf « Maison Atelier » et « Ecran vagabond »

Votants : 34 pour « Maison Atelier » (Pierre Suzzarini ne prend pas part au vote).

Votants : 33 pour « Ecran vagabond » (Anne-Marie Fitoussi et Robert Cuchet ne prennent pas part au vote).

2025.16 – Mandat contrats Groupe auprès du CDG 38

Dans une logique de mutualisation, le CDG38 propose aux employeurs affiliés et non-affiliés du département divers contrats-groupes :

- 1- Une convention proposant des titre restaurant en version papier ou dématérialisée (le contrat actuel se terminera le 31 décembre 2025),
- 2- Une convention de mutuelle santé assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2025),
- 3- Un contrat groupe d'assurance statutaire, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2026).
- 4- Et, enfin, une convention de prévoyance garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce contrat vient d'être renouvelé, à effet du 1^{er} janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

Au regard de ces échéances, dans une logique de simplification des étapes, et afin d'assurer la continuité des prestations, le CDG38 va engager ces trois premières procédures, avec les échéances prévisionnelles suivantes :

- 1- La convention proposant des titre restaurant à effet du 01/01/2026,
- 2 -La convention de mutuelle santé à effet du 01/1/2026 ou du 01/01/2027,
- 3 -Le contrat groupe d'assurance statutaire, à effet du 01/01/2027.

Aussi, afin d'offrir la possibilité d'adhérer à ces trois offres, et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des employeurs pour être incorporé dans le cahier des charges.

Il convient de rappeler que la délivrance d'un mandat est impérative à ce stade de la procédure, mais qu'après l'attribution du contrat au fournisseur retenu, l'employeur demeurera libre de souscrire ou pas le contrat proposé. Et cette décision devra faire l'objet d'une autre délibération, le moment venu.

Il est proposé au conseil communautaire de donner mandat au CDG 38 pour le représenter et négocier en son nom pour les trois consultations.

Vote : Mandat contrats Groupe auprès du CDG 38

Adopté à l'unanimité

2025.17 – Régime Indemnitaire – Mise en œuvre du RIFSEEP

La délibération modifiant l'attribution du RIFSEEP au titre de l'année 2024 a fait l'objet d'un avis favorable en CST du 5 novembre 2024 et a été votée en conseil communautaire le 18 novembre 2024. Une erreur s'est glissée dans le montant de la majoration d'encadrement direct pour les tranches suivantes qui ne doivent pas faire l'objet d'une modification :

- De 11 à 20 agents : le montant versé mensuellement doit être égal à 130 euros et non 140 euros comme indiqué dans la délibération du 18/11/2024 ;
- De 21 agents et plus : le montant versé mensuellement doit être égal à 140 euros et non 150 euros comme indiqué dans la délibération du 18/11/2024.

Cette délibération modificative est donc proposée au conseil communautaire afin de régulariser cette erreur.

Vote : Régime Indemnitaire – Mise en œuvre du RIFSEEP

Adopté à l'unanimité

2025.18– Modification du tableau des effectifs

Après avis favorable par le comité social territorial du 25 février 2025, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau en annexe.

Vote : Modification du tableau des effectifs

Adopté à l'unanimité

2025.19 – Signature d'un pacte territorial

Par délibération du 14 décembre 2022, la Communauté de Communes a approuvé l'adhésion du Trièves au Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat Départemental (SPPEH), devenue en 2024 Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH).

En 2025, l'Etat (via son opérateur l'Agence Nationale de l'Habitat-Anah) souhaite faire évoluer le cadre de contractualisation avec les collectivités par la création d'un Pacte Territorial. Ce pacte territorial s'organise autour de 3 volets :

- Dynamique territoriale
- Information, conseil et orientation des propriétaires
- Accompagnement (facultatif)

Par délibération du 16 décembre 2024, le Conseil Communautaire a acté l'intention d'engager la signature d'un pacte territorial.

Afin de réserver les crédits côté Etat, il est nécessaire de délibérer sur la maquette financière du pacte et sur sa durée. Le projet de convention est en cours d'élaboration, et sera soumis à un prochain Conseil Communautaire. Il actera la volonté de la CCT d'internaliser une partie des actions précédemment réalisées par des prestataires.

Il est proposé au Conseil communautaire d'engager le pacte territorial selon la maquette financière suivante, permettant un reste à charge pour la CCT équivalent aux actions précédentes pour la période 2025-2030 :

	Ingénierie interne (1 ETP)	Prestations
Volet 1 : Dynamique territoriale	10 000,00 €	5 000,00 €
Volet 2 : volet relatif à l'information, au conseil et orientation	30 000,00 €	15 000,00 €

Ces actions seront financées à 50% par l'Anah dans le cadre du pacte territorial.

Vote : Signature d'un pacte territorial

Adopté à l'unanimité

2025.20 – Convention de mise à disposition des vélos à assistance électrique (VAE) et de gestion du service de location de VAE avec La Réserve (programme TIMS)

Au vu de la convention TIMS (Territoires Inclusion Mobilité Sobriété) avec le Cler, la CCT est responsable du suivi et de l'atteinte des objectifs poursuivis en matière d'accompagnement des habitants du Trièves au changement d'habitudes de mobilité vers une mobilité moins carbonée, plus solidaire et moins coûteuse. Il est rappelé que :

- L'enveloppe dédiée au programme TIMS s'élève à 610 246 €, dont la somme de 470 290 € est subventionnée
- Les subventions sous forme de Certificats à Economie d'Energie (CEE) dépendent des actions effectivement mises en œuvre par rapport au calendrier prévisionnel et des objectifs atteints (nombre de bénéficiaires, part du public en situation de précarité mobilité et économies d'énergie préalablement estimées)
- Dans le cadre du programme d'actions de mobilité TIMS, les investissements réalisés en 2025 seront subventionnés à hauteur de 90 % et les investissements réalisés en 2026 seront subventionnés à hauteur de 80 % par les Certificats à Economie d'Energie (CEE).

Dans ce contexte, la CCT souhaite mettre en place 2 services distincts :

- La location de vélos à assistance électrique (VAE) de courte durée (1 mois, non reconductible). L'objectif est de permettre à un maximum d'habitants de tester tout ou partie de leurs déplacements quotidiens au moyen du vélo avec pédalage assisté afin d'évaluer s'il est une alternative fiable à la voiture pour ces trajets et se décider ou non à l'acquisition d'un VAE.
- La location de vélos à assistance électrique (VAE) solidaire (6 mois maximum, au mois près, sur orientation des travailleurs sociaux du territoire, par le biais d'une fiche de liaison). L'objectif est de permettre à des habitants en situation de précarité mobilité de bénéficier d'une solution de mobilité durant plusieurs mois afin de faciliter leur accès aux soins, à l'emploi, à l'alimentation, aux lieux de sociabilité etc.

Il est proposé que la Communauté de Communes d'approuver la convention de mise à disposition de vélos à assistance électrique (VAE) et de gestion des services de location avec l'association La Réserve.

Celle-ci régit :

- Les conditions de mise à disposition de 19 Vélos à Assistance Electrique (VAE) avec leur équipement par la CCT au prestataire gestionnaire des services de location des VAE
- Les conditions de la gestion des services de location des 19 Vélos à Assistance Electrique (VAE) sur le territoire. Ce service est organisé par la CCT et assuré par le prestataire gestionnaire des services avec les VAE appartenant à la CCT. Le prestataire gestionnaire des services sera chargé de l'exploitation, avec le stockage et la remise des VAE aux bénéficiaires, avec le suivi des locations afin de fournir les données nécessaires à l'évaluation de l'action, avec les réparations élémentaires définies.
- Les modalités et conditions du partenariat.

Quel que soit le format de location, le montant de la location est fixé à 15 €/mois. Ces recettes seront perçues par La Réserve.

Une caution est demandée au bénéficiaire à hauteur de la franchise de l'assurance soit 500 €, sous forme de chèque ou de pré-autorisation de mandat de prélèvement SEPA. Elle ne sera encaissée qu'en cas de dégradation, perte ou vol du matériel.

Le prestataire gestionnaire des services sollicite des personnes formées afin d'assurer le service prévu. Le montant de la prestation est de 16 167 € pour la durée de la convention, incluant charges de personnel, services extérieurs, et achats de matériel de réparation.

Cette convention est conclue du 25 mars 2025 au 30 juin 2026, soit pour une durée de 15 mois et une semaine. La fin de la convention est liée à la convention avec le Cler (programme TIMS) dont les éléments justificatifs devront être transmis au plus tard le 1er septembre 2026.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses et des financements :

2025	Montant (€)	Part (%)
Communauté de communes du Trièves en 2025	808 €	10 %
Financements TIMS (CEE)	7 276 €	90 %
TOTAL	8 084 €	100 %

2026	Montant (€)	Part (%)
Communauté de communes du Trièves en 2025	1 617 €	20 %
Financements TIMS (CEE)	6 467 €	80 %
TOTAL	8 083 €	100 %

2025-2026	Montant (€)	Part (%)
Communauté de communes du Trièves en 2025	2 425 €	15 %
Financements TIMS (CEE)	13 742 €	85 %
TOTAL	16 167 €	100 %

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver la convention de mise à disposition de vélos à assistance électrique (VAE) et de gestion des services de location avec l'association La Réserve tel que défini ci-dessus, et d'autoriser le Président à signer tout document en rapport.

Claude Didier demande si la communication est assurée par La Réserve ou par la CCT ?

Franck Maurice-Laforge répond que la communication se fera de manière conjointe par la CCT et l'association La réserve ; les affiches et les cartes postales sont d'ores et déjà éditées et seront distribuées après le vote de ce soir.

Uta Ihle s'interroge sur un éventuel service de dépannage.

Christian Roux répond que le prestataire s'occupe également de la partie Entretien.

Vote : Convention de mise à disposition des vélos à assistance électrique (VAE) et de gestion du service de location de VAE avec La Réserve (programme TIMS)

Adopté à l'unanimité

2025.21- Tarifs des actions de mobilité (programme TIMS)

Au vu de la convention TIMS (Territoires Inclusion Mobilité Sobriété) avec le Cler, la CCT est responsable du suivi et de l'atteinte des objectifs poursuivis en matière d'accompagnement des habitants du Trièves au changement d'habitudes de mobilité vers une mobilité moins carbonée, plus solidaire et moins coûteuse. Il est rappelé que :

- L'enveloppe dédiée au programme TIMS s'élève à 610 246 €, dont la somme de 470 290 € est subventionnée

- Les subventions sous forme de Certificats à Economie d'Energie (CEE) dépendent des actions effectivement mises en œuvre par rapport au calendrier prévisionnel et des objectifs atteints (nombre de bénéficiaires, part du public en situation de précarité mobilité et économies d'énergie préalablement estimées)

- Dans le cadre du programme d'actions de mobilité TIMS, les investissements réalisés en 2025 seront subventionnés à hauteur de 90 % et les investissements réalisés en 2026 seront subventionnés à hauteur de 80 % par les Certificats à Economie d'Energie (CEE).

Dans ce contexte, la CCT souhaite mettre en place 9 services de mobilité sur le territoire, dont des formations et des ateliers, qui nécessitent l'engagement des habitants intéressés. Une participation financière, symbolique, peut ainsi être demandée à hauteur des montants indiqués dans la grille ci-dessous, selon le quotient familial :

Quotient familial	Tarif
0 à 300	4 €
301 à 600	5 €
601 à 900	8 €
901 à 1200	10 €
1201 à 1500	12 €
1501 à 1800	14 €
1801 et +	16 €

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver cette tarification.

Vote : Tarifs des actions de mobilité (programme TIMS)

Adopté à l'unanimité

2025.22 – Convention 2025 avec GAIA concernant le financement des porteurs de projet du territoire

La CCT conventionne depuis 2013 avec ISI (Isère Sud Initiative) qui est devenue en 2016 GAIA (Grenoble Alpes Initiative Active) en fusionnant avec la MCAE (Métro Création d'Activité Economique). L'association représente les réseaux France Active et Initiative France sur le Sud Isère. Elle est porteuse du Dispositif Local d'Accompagnement de l'Isère (DLA) et de la dynamique Start Up de Territoire.

GAIA soutient celles et ceux qui portent des initiatives en faveur d'une économie de proximité et porteuse de sens. L'association propose des solutions complètes et personnalisées au service des projets individuels, des projets collectifs socialement utiles, innovants et des projets de territoires. Ses métiers sont le financement, l'accompagnement, la formation, la connexion et la coopération territoriale.

GAIA s'adresse aux entrepreneurs individuels qui créent, reprennent ou développent de petites entreprises ; qui créent des emplois dans tous les secteurs d'activités et qui ont des difficultés à accéder à un financement bancaire.

L'association s'adresse également aux associations et entreprises solidaires qui sont employeuses, qui développent des projets d'utilité sociale et qui ont une activité économique.

GAIA propose :

- Une expertise qualifiée
- Un suivi, un accompagnement, un parrainage lorsque cela est opportun et une mise en réseau
- Des prêts à taux zéro ou à taux réduits
- Des garanties bancaires.

La convention prévoit que la CCT attribue une subvention de 600 € par dossier présenté en comité d'agrément GAIA (montant inchangé depuis 2013).

Il est convenu que cette aide sera accordée à toute demande d'outil financier (prêt d'honneur et garantie bancaire) présentée par un porteur de projet ou une structure de l'ESS, soumise à l'examen du comité d'agrément, dès lors que l'activité se déploie principalement sur le territoire de la CCT, au-delà du seul siège social de la structure.

L'action est dotée d'un budget de 6 000 € (budget du service Emploi-Economie), soit l'équivalent de 10 dossiers présentés en comité d'agrément.

Il s'agit d'un budget maximal affecté à cette action. Seuls les dossiers réellement présentés en comité d'agrément seront facturés.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la signature de cette convention annuelle avec GAIA concernant le financement des porteurs de projets du territoire et d'autoriser le président à signer cette convention, ainsi que tout document en rapport avec cette convention.

Vote : Convention 2025 avec GAIA concernant le financement des porteurs de projet du territoire

Adopté à l'unanimité

2025.23 – Convention avec la Chambre d'agriculture pour l'accompagnement des acteurs dans le cadre du projet de maison de pays du Trièves

Depuis 2018, la Chambre d'agriculture de l'Isère est mandatée par la Communauté de communes du Trièves (CCT) pour accompagner les producteurs et les artisans qui souhaitent s'engager dans le projet de Maison de Pays du Trièves.

Fin 2024, la convention CCT/Chambre d'agriculture a fait l'objet d'un avenant afin d'augmenter de 8 jours supplémentaires l'accompagnement par la Chambre d'agriculture car les avancées concrètes du projet de bâtiment de la Maison de Pays ont donné un nouvel élan à la dynamique de groupe des producteurs et artisans. Le nombre d'adhésion à l'association Maison de Pays a en effet augmenté de manière significative passant d'une dizaine d'adhérents à plus d'une soixantaine de membres (associés et dépôt vendeurs compris).

De plus, la SARL, qui gèrera le futur magasin de vente, a été créée fin 2024 (19 associés dont 3 gérants). Cela a également engendré une multiplication du nombre de réunions et de temps de coordination.

En 2025, il est prévu de revenir à 10 jours d'accompagnement par an (6 000 € prévus au budget du service Emploi-Economie). Il s'agira de la dernière année d'accompagnement par la Chambre d'agriculture, l'ouverture de la Maison de pays étant prévue pour février 2026.

Cet accompagnement s'articulera autour de 4 axes :

- La consolidation du groupe d'acteurs locaux, producteurs et artisans, porteur du projet de Maison de Pays jusqu'à sa concrétisation, par un transfert de compétences en matière de gestion de projet collectif.
- L'actualisation du prévisionnel économique du projet de Maison de Pays
- L'autonomisation du groupe dans son fonctionnement, dans le suivi des actions à mener et dans la gestion des réunions
- La mise en place d'un plan de communication permettant de faire connaître la Maison de Pays

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer cette convention entre la chambre d'agriculture de l'Isère et la CCT.

Vote : Convention avec la Chambre d'agriculture pour l'accompagnement des acteurs dans le cadre du projet de maison de pays du Trièves

Adopté à l'unanimité

2025.24 – Demande de subvention à la Région AURA pour l'animation 2025 du Plan Pastoral Territorial Trièves

La Communauté de Communes du Trièves a contractualisé le 3^{ème} Plan Pastoral Territorial (PPT) avec la Région pour la période 2024-2029. Ce dispositif régional permet l'accès à des co-financements régionaux Auvergne Rhone Alpes et d'une contrepartie européenne du fonds FEADER pour soutenir des projets en faveur du maintien de l'activité pastorale.

Pour assurer l'animation de ce contrat en 2025, la CCT souhaite renouveler la mission annuelle d'accompagnement auprès de la Fédération des Alpagnes de l'Isère.

Pour 2025, le coût total de l'animation est estimé à 2 460 € qui se répartissant de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financeur	Montant	Taux
Animation FAI	2 460 €	Région AURA	1476 €	60%
		Autofinancement CCT	984 €	40%
TOTAL DES DEPENSES	2 460 € TTC	TOTAL DES RECETTES	2 460 € TTC	100%

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la demande de subvention auprès de la Région AURA pour l'animation 2025 du Plan Pastoral Territorial Trièves et d'autoriser le président à engager une mission d'accompagnement de cette animation auprès de la Fédération des Alpagnes de l'Isère et à signer tout document en rapport.

Vote : Demande de subvention à la Région AURA pour l'animation 2025 du Plan Pastoral Territorial Trièves

Adopté à l'unanimité

2025.25 – Convention d'objectifs pour le 3^{ème} Plan Pastoral Territorial Trièves 2024/2029 entre la Région AURA et la CCT du Trièves

La réalisation du bilan du 2^{ème} Plan Pastoral Territorial du Trièves ainsi que la mise à jour du diagnostic du pastoralisme a permis d'élaborer un nouveau plan d'actions sur 5 ans en faveur du pastoralisme sur le Trièves. Cette nouvelle programmation, nommée 3^{ème} Plan Pastoral Territorial du Trièves 2024-2029, a été approuvée par la Région Auvergne Rhône Alpes le 11 octobre 2024.

Pour la mise en œuvre de ce programme d'action, il est proposé au conseil communautaire de signer la convention d'objectifs du troisième Plan Pastoral Territorial Trièves, ci jointe, avec la Région Auvergne Rhône Alpes.

Eric Vallier indique que le bilan du 2^{ème} PPT Trièves est à la disposition des élus.

Vote : Convention d'objectifs pour le 3^{ème} Plan Pastoral Territorial Trièves 2024/2029 entre la Région AURA et la CCT du Trièves

Adopté à l'unanimité

2025.26 – Aide financière à la vaccination FCO et MHE pour les élevages du Trièves

La Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) de sérotype 8 touche les troupeaux ovins du Trièves depuis le mois d'août 2024. Des taux de mortalité importants ont été observés, allant jusqu'à un tiers des troupeaux. Les troupeaux bovins et caprins ont été également touchés et certains éleveurs, notamment en bovins laitiers, constatent des pertes de production importantes.

Le variant FCO3 est présent en Isère depuis novembre 2024.

Afin de limiter la propagation de l'épidémie et les dégâts sur les troupeaux en 2025, il est recommandé de vacciner les élevages ovins et bovins contre la FCO3 et FCO8. Le vaccin FCO8 est payant et la première dose de vaccin FCO3 est prise en charge par l'Etat mais les rappels annuels sont à la charge des éleveurs.

La maladie hémorragique épizootique (MHE) est présente en France depuis septembre 2023 et il est conseillé aux éleveurs bovins de vacciner leurs troupeaux.

Dans cette situation de crise, et considérant que la vaccination est le principal levier d'action pour permettre la protection des troupeaux, il est proposé que la Communauté de Communes apporte son soutien financier à la campagne de vaccination 2025 pour les éleveurs ovins, bovins et caprins.

Les modalités d'octroi proposées sont les suivantes :

- l'aide sera versée sur présentation d'une facture correspondant à des frais de vaccination pour la FCO3, FCO8 et/ou MHE, pour des animaux bovins, ovins et/ou caprins, émise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 30 juin 2025
- pour être éligible, le bénéficiaire doit être chef d'exploitation agricole ou cotisant solidaire au titre de la mutualité sociale agricole et avoir son siège d'exploitation situé sur le territoire de la Communauté de Communes du Trièves
- Le montant prévisionnel global de la subvention octroyée par la Communauté de Communes s'élève à 15 000 €. Le taux d'aide sera calculé en fonction du nombre de demandes reçues et se situera entre 20% et 50% du coût de la vaccination hors taxes.

Ce dispositif d'aide est pris en application du régime d'aides exempté n° SA.108469, relatif aux aides visant à couvrir les coûts de prévention, de contrôle et d'éradication des maladies animales ou des organismes nuisibles aux végétaux et les coûts de prévention des espèces exotiques envahissantes, et aux aides destinées à remédier aux dommages causés par des maladies animales ou des organismes nuisibles aux végétaux pour la période 2023-2029, adopté sur la base du règlement (UE) 2022/2472 de la Commission européenne du 14 décembre 2022 déclarant certaines catégories d'aides dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, publié au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) du 21 décembre 2022.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à mettre en place ce dispositif.

Eric Vallier demande que soit supprimée de la délibération la mention à la vaccination « MHE » en raison de contraintes budgétaires. L'aide de la CCT ne portera que sur la vaccination « FCO ».

Jérôme Fauconnier souligne l'importance de l'élevage ovin surreprésenté sur le territoire. La CCT a souhaité avoir un geste concret pour aider les agriculteurs durement touchés par cette crise. Il espère éviter une 2ème année catastrophique grâce à la vaccination.

Les communes communiqueront pour informer les agriculteurs. L'agriculteur devra faire la demande auprès de la CCT.

Gilles Cleret demande si l'Etat a également prévu une prise en charge.

Jérôme Fauconnier répond que seule la primo vaccination de 2024 a été prise en charge par les services d'Etat mais rien n'est prévu en 2025. Il espère que cette annonce va donner un coup de « starter » à la vaccination.

Marie-Pierre Drain se demande si la somme allouée (15000€) sera suffisante.

Eric Vallier indique qu'aucun inventaire des animaux vivants sur le territoire n'a encore été fait en 2025. La vaccination se fera en fonction du nombre de demandeurs. La date butoir est fixée au 30 juin prochain. Il souligne néanmoins la pénurie de vaccins.

Eric Vallier s'abstiendra de voter car il est lui-même concerné.

Vote : Aide financière à la vaccination FCO pour les élevages du Trièves

Pour : 34 (Eric Vallier ne prend pas part au vote)

2025.27 – Chantiers jeunes 2025 – Demande de subvention auprès du Département de l'Isère et reversement aux communes

Depuis 2020, la communauté de communes du Trièves porte les chantiers jeunes sur le territoire.

Ces chantiers s'inscrivent dans la logique de la Conférence Territoriale des Solidarités au titre de ces 2 axes :

- Promouvoir la citoyenneté et l'engagement des jeunes
- Rapprocher les jeunes du monde professionnel, encourager leur talent et leur insertion.

Les chantiers jeunes permettent chaque année à plus d'une trentaine de jeunes âgés de 16 à 18 ans de bénéficier pour certains d'une première expérience de travail salarié (signature d'un contrat, première fiche de paie, respect d'un cadre et d'horaires de travail, travail en équipe).

De plus, ces chantiers permettent aux jeunes de participer à un projet collectif d'entretien et de valorisation des villages et ils favorisent des rencontres intergénérationnelles.

En 2024, 9 communes ont participé et ont porté 22 contrats avec des jeunes pour leurs chantiers.

En 2025, une subvention de 7200€ est sollicitée auprès du service jeunesse et éducation du département de l'Isère pour la mise en place des chantiers jeunes. La Communauté de Communes du Trièves perçoit la subvention et reverse à chaque commune une subvention sur présentation de justificatifs des jeunes embauchés et d'un bilan comptable des dépenses de l'action.

Cette subvention est reversée dans la limite maximum de 250 €/jeune à raison de 6 jeunes maximum par commune dans la limite de l'enveloppe des 7200€ financés par le département. Le montant définitif est déterminé en cours d'année en fonction du nombre de contrats.

Un certificat administratif sera rédigé pour détailler le nombre de contrats chantier jeune et le montant reversé à chaque commune.

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du département de l'Isère dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) et d'effectuer le reversement de la subvention aux communes en fonction du nombre de contrats chantiers jeunes mis en place cette année.

Vote : Chantiers jeunes 2025 – Demande de subvention auprès du Département de l'Isère et reversement aux communes

Adopté à l'unanimité

2025.28 – Demande de financements des accueils de loisirs auprès de la CAF de l'Isère – Bonifications exceptionnelles attribuées aux accueils de loisirs au titre de 2024 et plan mercredis 2024

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) propose deux financements complémentaires à la prestation de service que la communauté de communes perçoit déjà. Ces demandes de financement n'impliquent donc pas de dépenses supplémentaires. La bonification exceptionnelle prend en compte les tarifs appliqués selon les QF afin de permettre l'accessibilité des accueils de loisirs, elle s'élevait à 2496.74€ pour la Communauté de Communes du Trièves au titre de 2023. Il est proposé de faire une nouvelle demande au titre de l'année 2024. Le plan mercredis permet grâce au renouvellement du PEdT (Projet Educatif de Territoire) de valoriser l'accueil des enfants les mercredis dans les accueils de loisirs. Ce

financement a été à hauteur de 10 031.38€ en 2024 (au titre de 2023). Il est proposé de faire également une nouvelle demande au titre de l'année 2025. La demande au titre de 2024 est en cours.

Vote : Demande de financements des accueils de loisirs auprès de la CAF de l'Isère – Bonifications exceptionnelles attribuées aux accueils de loisirs au titre de 2024 et plan mercredis 2024

Adopté à l'unanimité

2025.29 - Tarification des sorties Découverte

Le Granjou et Mixages mettent en place plusieurs sorties découvertes par an ainsi qu'un séjour vacances solidaires collectives en août en partenariat avec les travailleurs sociaux du Département.

Les objectifs de ces actions sont fixés par la CAF :

- accompagner la fonction parentale et concerner des enfants ou des jeunes et leurs parents (éventuellement les grands-parents),
- associer les acteurs contribuant sur le même territoire à un accompagnement de la fonction parentale et réaliser ces projets en collaboration avec eux,
- avoir un réel caractère familial,
- avoir un intérêt social et préventif.

Il est proposé de délibérer sur une tarification au quotient familial pour les sorties impliquant une entrée payante ou des frais de mise en œuvre permettant l'accès à tous. Ces tarifs sont inchangés par rapport à 2024.

Pour les sorties, il est proposé que le deuxième enfant soit facturé à mi tarif et le troisième enfant ne paye pas.

Quotient Familial	3/10 ans	A partir de 11 ans / Adultes
0 à 300	2€	4€
301 à 600	3€	5€
601 à 900	4€	8€
901 à 1200	5€	10€
1201 à 1500	6€	12€
1501 à 1800	7€	14€
+ de 1801	8€	16€

Séjour 2 nuits : tarifs pour le séjour

Quotient Familial	3/12 ans	A partir de 13 ans / Adultes
0 à 300	8€	10€
301 à 600	8€	14€
601 à 900	8€	18€
901 à 1200	10€	25€
1201 à 1500	12€	30€
+ de 1501	15€	37€

Vote : Tarification des sorties Découvertes

Adopté à l'unanimité

2025.30 – Dispositif Vacances solidaires collectives – Demande de subvention auprès de la CAF de l'Isère pour l'EVS Mixages et le CS Le Granjou-Maison des habitants

Le Granjou et Mixages mettent en place plusieurs sorties découvertes par an ainsi qu'un séjour vacances solidaires collectives en août en partenariat avec les travailleurs sociaux du Département.

Les objectifs de ces actions sont fixés par la CAF :

- Accompagner la fonction parentale et concerner des enfants ou des jeunes et leurs parents (éventuellement les grands-parents).
- Associer les acteurs contribuant sur le même territoire à un accompagnement de la fonction parentale et réaliser ces projets en collaboration avec eux.
- Avoir un réel caractère familial
- Avoir un intérêt social et préventif.

Les sorties découverte et le séjour vacances solidaires font l'objet d'une demande de subvention auprès de la Caisse des Allocations Familiales dont le budget est le suivant :

Pour MIXAGES : 3 sorties découvertes prévues en 2024

Dépenses		Recettes	
Prestation	600 €	Recettes Familles	500 €
Matériel		Caisse des Allocations familiales	1 290 €
Transport	1900 €	Communauté de communes	710 €
TOTAL	2500 €	TOTAL	2500 €

Pour le GRANJOU : 4 sorties découvertes + 1 séjour de 3 jours prévu en 2024

Dépenses		Recettes	
Prestation	770 €	Recettes Familles	550 €
Entrées payantes	650	Caisse des Allocations familiales	1720 €
Transport	1300 €	Communauté de communes	450 €
TOTAL	2720 €	TOTAL	2720 €

Vote : Dispositif Vacances solidaires collectives – Demande de subvention auprès de la CAF de l'Isère pour l'EVS Mixages et le CS Le Granjou-Maison des habitants

Adopté à l'unanimité

2025.31 – Convention de partenariat avec l'association « Les 400 coups » pour la mise en place d'un accueil de loisirs complémentaire de l'offre CCT

Il est proposé de reconduire la convention de partenariat annuelle avec l'association Les 400 coups et la Mairie du Percy pour l'année 2025 dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) et dans le prolongement du Contrat enfance jeunesse (CEJ) depuis 2018 pour assurer une continuité de service aux familles avec la mise en place d'un accueil de loisirs de l'été lors de la fermeture annuelle du service enfance jeunesse.

Les engagements de chaque partie sont définis dans la convention :

Pour l'association : Assurer la mise en place de l'accueil de loisirs et tout mettre en œuvre pour maintenir les objectifs de fréquentation contractualisés ainsi que toutes les dispositions réglementaires. Les semaines d'ouverture sont décidées en concertation avec le service enfance jeunesse. L'association présentera un bilan de l'activité en fin d'année.

Pour la Communauté de communes : Verser une contribution d'un montant de 1150€. Ce financement a été mis en place dès 2022 et permet de maintenir le niveau de financement qui existait lors du CEJ. La communauté de communes perçoit ce financement de la CAF (Bonus Territoire) et le reverse à l'association.

Vote : Convention de partenariat avec l'association « Les 400 coups » pour la mise en place d'un accueil de loisirs complémentaire de l'offre CCT

Adopté à l'unanimité

2025.32 – REAAP – Demande de subvention auprès du Département de l'Isère et de la CAF de l'Isère - Année 2025

La CAF lance chaque année un appel à projet « REAAP » : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents destinés à accompagner les parents de jeunes enfants, d'enfants et d'adolescents en lien avec les établissements scolaires, à soutenir les familles les plus vulnérables et l'épuisement parental.

Le Granjou- Maison des Habitants porte une mission d'accompagnement des familles et des parents dans leur rôle quotidien d'éducation et de soins. Au sein de la maison des habitants, la référente famille construit chaque année un programme d'actions à destination des parents, en partenariat avec les professionnels qui travaillent avec la jeune famille, les enfants, les jeunes : crèches, écoles, collèges.... Ainsi, tout au long de l'année, le Granjou propose aux parents des temps pour se rencontrer, échanger entre eux et avec des professionnels sur ce qu'ils vivent au quotidien, leurs difficultés dans leur rôle de parents... des temps collectifs parents-enfants. Des temps de répit sont également proposés aux parents pour reprendre leur souffle et éviter l'épuisement parental.

Ce programme s'inscrit dans l'appel à projet REAAP de la CAF et sollicite des financements destinés à co-financer des professionnels extérieurs sur ces actions. Il sollicite également un appui du département dans le cadre de la CTS.

Dépenses prévisionnelles

Actions	Coût
Auprès de la jeune famille : les 1000 premiers jours	4 373 €
Être parents aujourd'hui : l'âge de raison en 2025	3 358 €
Parents d'ados et de pré-ados : on tient le Cap !	1 455 €
Quinzaine de la parentalité	1 981€
Parents d'enfants neuro-atypiques	1 173 €
Total	14 118 €

Recettes prévisionnelles

Financier	Montant
CAF	6 353 €
Département	4 941 €
CCT	2 824 €
Total	14 118 €

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à solliciter la CAF à hauteur 6 353 € et le département à hauteur de 4 941€.

Caroline Fiorrucci demande de ne pas hésiter à relayer cette information auprès des habitants.

Vote : REAAP – Demande de subvention auprès du Département de l'Isère et de la CAF de l'Isère - Année 2025

Adopté à l'unanimité

2025.33 – Nouveaux tarifs de service proposés par l'Office de Tourisme Intercommunal du Trièves

Dans le cadre de sa régie l'Office de tourisme vend différentes cartes de randonnée. Le carto-guide PNRV Promenades et randonnées en Vercors Trièves est actualisé cette année, avec une carte et 60 itinéraires commentés ainsi que 29 itinéraires commentés en anglais. Les tarifs des carto-guides du PNRV et ceux des cartes IGN au 25 000 ème suivants sont à actualiser :

Articles	Prix d'achat à l'unité	Prix de vente à l'unité
Cartoguide du Trièves - PNRV	5,29 euros	9 euros
Cartoguide du Diois	5,29 euros	9 euros
Cartoguide du Vercors-Drôme	5,29 euros	9 euros
Carte IGN 3337 OT Dévoluy	14,10 euros	15 euros
Carte IGN 3336OT La-Mure	14,10 euros	15 euros
Carte IGN 3236 OT Villard-de-Lans	14,10 euros	15 euros
Carte IGN 3237 OT Glandasse	14,10 euros	15 euros

Vote : Nouveaux tarifs de service proposés par l'Office de Tourisme Intercommunal du Trièves

Adopté à l'unanimité

2025.34 – Avenant n°2 à la convention de moyens définissant les modalités d'animation et de gestion des actions de promotion de la destination Vercors (Inspiration Vercors)

La démarche Inspiration Vercors regroupe 5 Communautés de Communes et le Parc Naturel Régional du Vercors pour fédérer le territoire derrière une bannière commune et développer la notoriété de la

destination en s'appuyant sur des cibles clientèles et des filières identifiées. La Communauté de Communes du Trièves a validé la participation à cette démarche pour la période 2020-2023 par délibération de septembre 2019. Une convention entre tous les acteurs permet de définir les conditions de mise en œuvre et de financement du programme de développement de la marque Inspiration Vercors. Le travail sur une nouvelle convention étant encore en cours, il est proposé de reconduire par un 2^{ème} avenant cette convention sur une période de 6 mois. Le 1^{er} avenant a été délibéré en novembre 2023.

Pour rappel, la clé de répartition indiquée à l'article 3 de la convention initiale est conservée et représente les sommes suivantes pour la période de juillet à décembre 2024 inclus, à savoir :

Clé de répartition	Part fixe	Part variable calculée sur % lits INSEE	TOTAL
	juil-dec 2024	juil-dec 2024	juil-dec 2024
CCMV	2 500	7 962,50	10 462,50
CCRV	2 500	1 831,00	4 331,00
SMVIC	2 500	1 279,50	3 779,50
CCT	2 500	2 196,50	4 696,50
CCD	1 000	2 926,00	3 926,00
TOTAL	11 000	16 195,50	27 195,50

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant n°2 à la convention de moyens définissant les modalités d'animation et de gestion des actions de promotion de la destination Vercors, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024.

Les crédits sont prévus au budget tourisme en rattachement sur 2024.

Vote : Avenant n°2 à la convention de moyens définissant les modalités d'animation et de gestion des actions de promotion de la destination Vercors (Inspiration Vercors)

Adopté à l'unanimité

2025.35 – Réforme des redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sur l'eau potable

Le 12^{ème} programme d'actions (2025-2030) de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) s'appuie sur les recettes liées, entre autres, à la réforme des redevances introduite par l'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 des finances pour 2024. En effet, cet article porte sur la transformation du dispositif des redevances des agences de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2025. Les principales modifications prévues sont, d'une part la suppression de la redevance pollution actuelle et d'autre part, en substitution, la création de deux nouvelles redevances précisées ci-dessous :

- ✓ Redevance sur la consommation d'eau potable (due par chaque abonné au réseau public d'eau potable sans distinction entre consommation domestique et industrielle, fontaines, points d'eau cimetières,..., pas d'exonération sauf pour l'abreuvement du bétail s'il y a une présence de compteur spécifique) 0.43€/m3, pas de délibération,
- ✓ Redevance pour performance des réseaux d'eau potable (due par les communes ou leurs établissements publics compétents en distribution d'eau potable), 0.01 €/m3, délibération
- ✓ Prélèvement sur la ressource en eau reste inchangé (0.0466 €/m3, pas de délibération).

Le calendrier opérationnel de la réforme prévoit l'application des nouvelles redevances dès le 1^{er} janvier 2025 et le reversement des redevances, à l'agence de l'eau, est prévu en 2026.

Les taux de redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont été adoptés par le Conseil d'Administration le 04 octobre 2024, après avis conforme des Comités de Bassin.

La valeur de base de la redevance de performance est corrigée par un coefficient de modulation technique propre à chaque collectivité.

Pour la détermination de la redevance de performance des réseaux d'eau potable il est appliqué un coefficient de modulation traduisant la qualité et l'efficacité de la distribution d'eau potable (connaissance et rendement du réseau).

Sur l'exercice 2025 les textes prévoient que les coefficients de modulation soient forfaitaires. Ils ont été arrêtés à 0,2 (soit une réduction de 80 %,) pour la performance des réseaux d'eau potable.

Il convient de noter que pour 2026 ces coefficients de modulation seront calculés par l'AERMC sur la base des données techniques des performances de l'exercice 2024.

Les valeurs des redevances de performances arrêtées par l'AERMC pour 2025 sont les suivantes :

2025	Valeur de base €/m ³	Coefficient de modulation	Valeur 2025 €/m³
Redevance des performances des réseaux d'eau	0.05	0.20	0.01

Il est ainsi demandé au Conseil Communautaire de fixer pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable à 0,01 € HT/m³

Christophe Drure précise que cette redevance des performances des réseaux d'eau peut varier d'une année sur l'autre ; en effet, plus le réseau d'eau sera performant, moins le coefficient de modulation sera élevé.

**Vote : Réforme des redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Adopté à l'unanimité**

- Questions diverses

- **Informations diverses :**

Anne Marie Fitoussi évoque l'opération « 1 arbre, 1 habitant » en Isère ; l'intérêt de cette opération est de relier l'axe forestier à l'axe du cadre de vie et à l'axe agricole. Une présentation complète sera effectuée dans un prochain conseil communautaire.

Jérôme Fauconnier rappelle l'invitation au Château de Montmeilleur à l'occasion du départ du Commandant de la batterie de Réserve du Trièves le 22 avril prochain.

David Piccarella informe que 2 représentations du dernier spectacle de Papagalli auront lieu à St Guillaume les 25 et 26 avril prochain. La réservation est conseillée.

Caroline Fiorrucci indique qu'une navette sera mise en place pour emmener les jeunes lors de l'édition 2025 de l'évènement « Place aux jeunes » qui aura lieu le 29 mars prochain ; cet évènement s'adresse aux 12/17 ans.

Anne-Marie Fitoussi rappelle que le film « Apprendre » relatif à la vie d'une classe va être diffusé par « l'Ecran vagabond » à Tréminis, Clelles et St Jean d'Hérans. Elle invite chacun à aller le voir. Alain Vidon ajoute que ce film sera également dans toutes les écoles du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50